



MÉMOIRE SUR L'ÉDUCATION JURIDIQUE

PRÉSENTÉ AU

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

PAR

ÉDUCALOI

10 NOVEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCALOI EN BREF	3
PRÉSENTATION	4
Définition de l'éducation juridique	4
Notre intervention.....	5
Sommaire des recommandations	5
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE THÈME 3 DE L'AXE 2	6
1) Introduction.....	6
2) Pourquoi inclure l'éducation juridique dans le parcours scolaire?	7
i) Le droit est une composante essentielle de la vie en société.....	7
ii) Pour remplir sa mission, l'école doit intégrer le développement de compétences juridiques.....	8
3) Recommandations	9
i) Intégrer du droit dans les disciplines scolaires déjà au programme de l'école	9
ii) Outiller les enseignants et les intervenants scolaires pour intégrer le droit.....	11
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE THÈME 4 DE L'AXE 2	12
1) Introduction.....	12
2) L'éducation juridique est nécessaire pour l'intégration sociale des nouveaux arrivants	13
3) L'éducation juridique participe au sentiment d'appartenance à la collectivité et à la culture d'accueil	13
4) Recommandations particulières en matière d'éducation juridique pour les nouveaux arrivants.....	13
i) L'éducation juridique pour les jeunes.....	13
ii) L'éducation juridique pour les adultes	14
iii) Collaboration entre les acteurs clés.....	14
COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE THÈME 4 DE L'AXE 1	15
CONCLUSION	16

ÉDUCALOI EN BREF

Fondé en 2000, [Éducaloi](#) est un organisme de bienfaisance enregistré qui occupe un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'accès à la justice au Québec en mettant à la disposition des citoyens de l'information sur leurs droits et leurs obligations de manière claire et efficace.

Les initiatives d'Éducaloi visent bien plus que la simple transmission de connaissances juridiques. En effet, elles cherchent à favoriser, chez les citoyens, le développement de certains réflexes relatifs à la place du droit dans leur vie quotidienne, jusqu'au développement de véritables compétences juridiques.

Depuis plus de 16 ans, notre équipe multidisciplinaire a développé une solide expertise en matière de vulgarisation juridique. Les juristes et les spécialistes en communication d'Éducaloi œuvrent quotidiennement à expliquer le droit en utilisant un langage simple et accessible.

Nous sommes convaincus que **l'éducation juridique est à la base de l'engagement citoyen et de la construction sociale des jeunes**. C'est dans cette optique que nous souhaitons, de par notre expérience et notre expertise, participer à la consultation publique sur la réussite éducative.

PRÉSENTATION

Nous saluons l'initiative du gouvernement du Québec qui souhaite créer une mobilisation autour de la réussite éducative. Nous sommes d'autant plus enthousiastes de constater la vision large et inclusive donnée aux termes « réussite éducative ». **Aider les élèves à développer des compétences leur permettant de participer activement à la vie démocratique et sociale est à la base d'une société dynamique, prospère et en santé.** Et pour cela, il faut accentuer le développement des compétences liées à l'organisation sociale et à la citoyenneté. **Le droit étant une partie intrinsèque du quotidien de tout Québécois, le développement de compétences juridiques est donc incontournable.**

Définition de l'éducation juridique

Avant de vous présenter nos interventions spécifiques sur la réussite éducative, nous souhaitons vous expliquer ce que nous entendons par « éducation juridique ». Cette définition est importante pour bien comprendre l'ensemble de notre mémoire et la philosophie qui soutient nos actions dans le réseau scolaire.

L'éducation juridique est très différente des cours de droit traditionnels qui existent pour former des avocats, des notaires ou des techniciens juridiques. **L'objectif de l'éducation juridique est de former des citoyens actifs et avertis capables de réagir adéquatement aux situations juridiques qu'ils rencontrent quotidiennement.**

Ainsi, l'éducation juridique n'est pas seulement un apprentissage des lois en vigueur, c'est le développement **d'habiletés et d'attitudes** qui permettent à une personne de **prendre elle-même des décisions éclairées, de régler des situations conflictuelles et ultimement d'éviter des problèmes juridiques.**

Pour faire une analogie, l'éducation juridique est un peu comme la conduite automobile : il nous faut des **connaissances** de base (le Code de la sécurité routière), mais également des **habiletés** pratiques (tourner le volant au bon moment, vérifier un angle mort) et des **attitudes** adéquates (prudence, confiance, courtoisie).

L'éducation juridique est constituée de ces trois grandes composantes :

● *Connaissances*

Comprendre ses droits, ses obligations et ses recours, le processus législatif, le système judiciaire, les méthodes pour régler un conflit, les concepts de justice, d'égalité, de droits humains, etc.

● *Habilités*

Reconnaître la composante juridique d'une situation de la vie courante et être en mesure de l'analyser, en trouvant la bonne information ou en cherchant de l'aide. **Développer** une pensée critique. **Apprendre** à analyser de l'information, à exprimer une opinion, à prendre part au débat, à négocier, etc.

● *Attitudes*

Développer des attitudes, comme la confiance en ses capacités, la tolérance, le courage de défendre son point de vue, l'écoute et la solidarité. **Développer** le respect de la justice, une perception réaliste du système de justice, de la démocratie, de la règle de droit.

Notre intervention

Nous concentrons la majorité de nos commentaires et recommandations sur **le thème 3 de l'axe 2** (*Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures*). Comme ces commentaires ont des impacts sur d'autres pistes de solution proposées dans la politique, nous soumettons aussi quelques commentaires sur le **thème 4 de l'axe 2** (*Une école inclusive forte de sa diversité*) et sur le **thème 4 de l'axe 1** (*La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques*).

Cela dit, notre intervention se veut globale. En effet, inscrire l'éducation juridique dans les apprentissages des élèves permet des avantages au-delà des axes abordés.

Sommaire des recommandations

- Intégrer des notions d'éducation juridique dans les disciplines scolaires déjà au *Programme de formation de l'école québécoise*.
- Outiller et accompagner les enseignants et les intervenants scolaires pour qu'ils puissent transmettre des compétences juridiques aux élèves.
- Inclure l'éducation juridique dans les programmes éducatifs destinés aux nouveaux arrivants.
- Favoriser la collaboration entre le milieu juridique et le milieu de l'éducation pour assurer la réussite de l'intégration de l'éducation juridique à l'école.
- Impliquer les organismes communautaires dans la réflexion en ce qui a trait aux nouveaux arrivants.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE THÈME 3 DE L'AXE 2

Axe - *Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite*

Thème - *Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures.*

L'éducation juridique est un outil puissant pour former des citoyens actifs, respectueux et avertis. Expliquer le droit, c'est donner le pouvoir aux jeunes de prendre des décisions éclairées dans leur vie personnelle, professionnelle et démocratique et d'agir de manière engagée et positive dans la société.

1) Introduction

Depuis le début des années 2000, le rôle de l'école québécoise est manifestement tripartite : **éduquer, socialiser et qualifier**¹. De plus, comme le précisent régulièrement les documents ministériels, notamment le document accompagnant l'actuelle consultation², l'école a un rôle central dans l'apprentissage du vivre-ensemble et dans la promotion des valeurs à la base de notre démocratie : elle doit préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables.

Pour remplir pleinement cette mission, il faut que l'école participe au développement des compétences juridiques des élèves. Cela est nécessaire pour atteindre la réussite éducative et particulièrement pour **faciliter la transition des jeunes vers le marché du travail et la vie en société**. Mettre de côté l'éducation juridique à l'école, c'est former un citoyen incomplet qui n'a pas tous les outils nécessaires pour naviguer adéquatement dans les différents aspects de sa vie d'adulte.

L'école est plus qu'un simple organe de transmission de connaissances théoriques. Elle joue un rôle multidimensionnel et permet aux élèves de se réaliser sur le plan social.

Comme le souligne à juste titre le Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la société s'attend à ce que l'école fasse des jeunes « des citoyens responsables qui participent activement à la vie **démocratique, sociale** et culturelle »³.

¹ Loi sur l'instruction publique, art.36

² Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Document de consultation, *Pour une politique de la réussite éducative, L'éducation- Parlons d'avenir*, p. 7.

³ Commentaires du Ministre Sébastien Proulx présenté dans : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Document de consultation, *Pour une politique de la réussite éducative, L'éducation- Parlons d'avenir*.

L'école joue donc un rôle « d'agent de **cohésion** en contribuant à l'**apprentissage du vivre-ensemble** et au développement d'un sentiment d'appartenance à **la collectivité**. Il lui incombe de transmettre le patrimoine des savoirs communs, de promouvoir les **valeurs à la base de la démocratie** et de préparer les jeunes à devenir des **citoyens responsables** »⁴.

Dans la présente section, nous démontrerons d'abord pourquoi l'éducation juridique est essentielle à la mission de l'école et à la réussite scolaire. Nous poursuivrons en présentant nos deux recommandations :

- 1) **Intégrer des apprentissages juridiques dans les disciplines scolaires déjà au programme de l'école.**
- 2) **Outils et d'accompagner les enseignants et les intervenants scolaires pour qu'ils puissent transmettre des compétences juridiques aux élèves.**

2) Pourquoi inclure l'éducation juridique dans le parcours scolaire?

i) **Le droit est une composante essentielle de la vie en société**

Le droit se trouve autant dans la vie quotidienne de chaque individu que dans la vie démocratique de la société.

Premièrement, au **niveau individuel**, le droit a un impact sur une multitude d'aspects courants de nos vies. Couper les branches de l'arbre de son voisin, décider de quitter son emploi ou l'école, vivre avec son amoureux, consentir à une chirurgie, acheter un chien, voyager avec son enfant, démarrer une entreprise et même... mourir (!) sont des situations qui comportent un aspect juridique important. En posant l'une ou l'autre de ces actions, on évalue – consciemment ou non – plusieurs paramètres : l'aspect social, l'impact sur notre famille, celui sur notre portefeuille, la dimension émotive... **Toutefois, la composante juridique fait rarement partie de l'équation, alors qu'en tenir compte et l'évaluer peut faire une différence.**

Deuxièmement, **à l'échelle de la société**, le droit est aussi un élément central à prendre en considération. En effet, on définit la société comme un « milieu humain dans lequel quelqu'un vit, caractérisé par ses **institutions, ses lois, ses règles** »⁵. Le droit n'est pas qu'un arrière-plan de la vie en société. Il ne s'agit pas, non plus, d'un simple accessoire du politique ou des institutions. **Au contraire, le droit est une composante à part entière d'une société dynamique.** Il y a une influence réciproque entre le droit et la société. S'il est vrai que la société fait évoluer le droit, le droit modèle également la société. Pour ne donner qu'un exemple, pensons au changement des mœurs après la décriminalisation de l'homosexualité en 1969.

⁴ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Document de consultation, *Pour une politique de la réussite éducative, L'éducation- Parlons d'avenir*, p. 7.

⁵ Définition de « société » du Larousse en ligne : www.larousse.fr/dictionnaires/francais/soci%C3%A9t%C3%A9/73150

ii) Pour remplir sa mission, l'école doit intégrer le développement de compétences juridiques

La plupart des gens n'ont pas conscience de la présence du droit au quotidien parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion, dès leur jeune âge, de développer leurs « réflexes juridiques ». Malheureusement, cette situation peut entraîner des conséquences importantes et se répercuter sur d'autres aspects de la vie : conflits au travail, séparations de couple qui s'enveniment, difficulté à démarrer une entreprise, endettements, perte d'emploi, etc. Comment y remédier et s'assurer que les citoyens ont toutes les cartes en main pour prendre des décisions éclairées, notamment sur l'aspect juridique?

Nous sommes d'avis que l'école doit favoriser l'acquisition de réflexes juridiques chez tous les jeunes en intégrant le développement de compétences juridiques tout au long du parcours scolaire. En effet, comme le droit est une composante essentielle de la vie en société, l'école doit l'intégrer dans son programme pour remplir pleinement sa mission de socialisation.

Ces compétences juridiques sont nécessaires pour que les jeunes ne soient pas « victimes » du droit qui leur serait étranger. Munis de réflexes juridiques, ils pourront être des citoyens actifs dans le système en place plutôt que de le subir.

En effet, ces compétences leur permettront de connaître leurs propres droits et responsabilités, reconnaître la nature juridique d'une situation de vie et être outillés pour faire eux-mêmes les meilleurs choix.

Pour être un citoyen responsable et engagé dans la société qui l'entoure, il faut nécessairement connaître et comprendre ses droits et le système de justice. Et comprendre le système de justice québécois, c'est comprendre qu'il existe de différents moyens pour prévenir et régler des conflits. Explorer l'ensemble des possibilités, c'est se permettre de choisir ce qui convient le mieux à une situation.

Autrement dit, comprendre peut redonner confiance. Et cette confiance est nécessaire à *l'empowerment* que nous souhaitons pour nos citoyens actifs d'aujourd'hui et de demain⁶.

L'école qui souhaite remplir pleinement sa mission doit donc inclure le développement de compétences juridiques dans la formation des élèves. Ces compétences juridiques leur seront utiles tant pour bien fonctionner dans la société, pour naviguer dans les différents aspects de leur quotidien que pour intégrer efficacement le marché du travail.

⁶ Éducaloi, *Les tribunaux québécois, d'hier à aujourd'hui*, Traces, Revue de la SPHQ, été 2016, vol. 54 no. 3, p. 34.

3) Recommandations

Pour développer les compétences juridiques des élèves, plusieurs avenues sont possibles. Un cours de droit pour tous les élèves du secondaire serait évidemment une très bonne chose. Cela permettrait d'approfondir les apprentissages en droit et développer des réflexes dans différents domaines (vie privée, vie professionnelle, vie démocratique).

Toutefois, nous sommes conscients que le programme est déjà chargé. De plus, le droit est une discipline transversale qui ne saurait être isolée des autres dimensions de la vie. Cantonner cette matière dans un cours n'est peut-être pas l'avenue la plus porteuse pour que les élèves se l'approprient et l'intègrent dans leur quotidien.

Un cours à option est aussi une avenue intéressante, mais ce cours serait alors offert à une minorité d'élèves ayant déjà, à la base, un intérêt pour le droit.

Nous croyons plutôt qu'il ne faut pas viser uniquement ou en premier lieu, l'ajout d'un cours de droit, mais bien l'accroissement du droit à l'école. C'est pourquoi **notre première recommandation est l'intégration du droit dans le programme déjà existant.**

Pour y arriver, il faut accentuer les références au droit dans les programmes de différentes disciplines, mais également donner aux enseignants et aux intervenants les outils et la confiance pour transmettre efficacement les savoirs. **Notre deuxième recommandation vise donc la formation et la préparation d'outils pour les enseignants et les intervenants.**

i) Intégrer du droit dans les disciplines scolaires déjà au programme de l'école

Le droit n'est pas désincarné des autres disciplines et doit être vu comme transversal. Le droit doit également être vu comme un outil pour approfondir les apprentissages dans d'autres disciplines puisqu'il fournit une autre perspective sur des savoirs abordés dans différents cours.

L'intégration du droit est particulièrement pertinente dans le cadre des cours du domaine de l'Univers social (notamment en Histoire et en Monde contemporain), d'Éducation financière, d'Éducation à la sexualité, d'Éthique et culture religieuse et de Français. Voici quelques exemples exposant brièvement comment il pourrait être intégré dans ces cours :

- Le programme d'**Éducation financière** vise à préparer les élèves à la gestion de leurs finances personnelles et à les aider à faire des choix éclairés. Or, la prise d'une décision financière sera souvent influencée par des aspects juridiques, comme les droits et les obligations d'un salarié ou d'un consommateur. Pour être intégré adéquatement à une analyse de problèmes, le droit doit être bien compris et les enjeux juridiques doivent être bien identifiés. Considérer les aspects légaux est d'ailleurs l'une des quatre composantes de la compétence principale du cours d'Éducation financière.

- Le droit doit être présent dans les cours d'**Histoire** pour permettre aux élèves d'analyser adéquatement une réalité sociale. Par exemple, il n'est pas possible de présenter comme il se doit la colonisation des autochtones par les Français et les Britanniques sans aborder la question du droit imposé aux autochtones. De la même façon, pour pouvoir comprendre la modernisation du Québec, il nous paraît essentiel de présenter les différentes chartes qui protègent les droits et libertés des citoyens.
- Dans le cours d'**Éthique et culture religieuse**, il est important de présenter le droit dans le contexte des différentes règles qui dirigent nos vies. Le droit est influencé par la morale et les valeurs de la société (ex. : nouvelle loi sur le droit de mourir dans la dignité qui répond à une évolution de la société), mais le droit est aussi un moteur de changement de nos valeurs (ex. : la décriminalisation de la sodomie en 1969 a clairement participé à faire évoluer les mœurs sur l'homosexualité).
- Dans la formation sur l'**Éducation à la sexualité**, la dimension juridique ne doit pas être négligée pour avoir une perspective globale sur les questions abordées. Par exemple, les questions portant sur le consentement, l'agression sexuelle ou encore le droit à l'avortement doivent aussi être abordées sous un angle juridique. Ainsi, dans l'évaluation et le déploiement du projet pilote actuellement en cours sur l'éducation à la sexualité, un volet juridique devrait être envisagé.
- Dans les cours de **Français**, le droit peut agir comme catalyseur pour le développement de compétences, celles relatives au texte argumentatif, à l'exercice d'un jugement critique sur des textes variés, etc.

Le droit doit donc être intégré dans les différentes disciplines existantes. Nous ne proposons pas d'ajouter des sujets à aborder, mais plutôt de présenter aux élèves un angle juridique pour développer leurs connaissances, habiletés et attitudes dans chaque discipline. Ce faisant, l'élève acquerra des compétences et des réflexes juridiques qui lui serviront tout au long de sa vie adulte tout en approfondissant sa connaissance des sujets à l'étude.

Soulignons également que le droit est présent en filigrane de plusieurs des axes de développement des domaines généraux de formation. C'est donc dire à quel point le droit fait partie « des grandes problématiques contemporaines auxquelles les jeunes seront confrontés, individuellement et collectivement, dans différentes sphères de leur vie⁷ ». **En ce sens, au-delà des disciplines explorées plus haut, il devrait être présent dans de nombreuses facettes du quotidien scolaire de l'élève.**

⁷ Présentation des domaines généraux de formation : www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/2-pfeq_chap2.pdf

ii) Outiller les enseignants et les intervenants scolaires pour intégrer le droit

Pour les non-initiés, le droit semble souvent aride et complexe. Pour atteindre la présence souhaitée du droit dans le parcours scolaire des jeunes, il faut développer le sentiment de compétence des enseignants sur le sujet. Sans pour autant les transformer en juristes, ils doivent être en mesure de saisir suffisamment bien les assises du droit pour ne pas craindre de l'aborder en classe et pour s'assurer de la justesse du savoir transmis. **Un cours lors de la formation initiale des enseignants nous semblerait une avenue très porteuse. Des cours de droit (avec un angle pédagogique) devraient également être offerts dans la formation continue des enseignants.**

En plus de la formation des enseignants, il sera aussi nécessaire d'encourager et de favoriser le **développement de matériel spécifique pour l'intégration du droit dans chaque programme**. Même s'il existe beaucoup de ressources disponibles sur le droit, le défi principal réside dans le tri et le choix de l'information. L'enseignant devra apprendre, tout comme l'élève, à démêler ce qui peut être utile et ce qui s'applique dans une situation donnée. En favorisant le développement de matériel spécifique, le Ministère s'assurera que les enseignants possèdent les connaissances et les habiletés nécessaires à l'enseignement de ces notions, mais surtout qu'ils aient confiance dans leur capacité à le faire. Les cours étant déjà chargés, ces outils devront également permettre d'atteindre les savoirs essentiels de la discipline dans laquelle ils seront utilisés.

De plus, pour que le droit prenne tout son sens dans le quotidien des élèves, il doit non seulement être un apprentissage en classe, mais aussi se vivre, s'expérimenter et s'actualiser à l'extérieur de la classe, dans les situations de vie réelles des jeunes. En ce sens, il importe que **les intervenants scolaires soient aussi outillés** pour répondre aux questions des élèves et les orienter vers les bonnes ressources.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE THÈME 4 DE L'AXE 2

Axe – Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

Thème – Une école inclusive forte de sa diversité

L'éducation juridique est un outil puissant tant pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants que pour favoriser la cohésion sociale. L'éducation juridique doit être prise en compte pour participer à la mise en place d'une société ouverte, inclusive et respectueuse des valeurs démocratiques.

1) Introduction

Nous référons le lecteur à nos commentaires et recommandations sur le thème 3 de l'axe 2 qui s'appliquent également à l'intégration sociale des nouveaux arrivants. En effet, nous considérons que l'éducation juridique est essentielle pour tous les élèves, quelle que soit leur origine.

Dans le cadre du thème 4 de l'axe 2 (*Une école inclusive forte de sa diversité*), nous souhaitons souligner le fait que :

- 1) l'éducation juridique est nécessaire pour l'intégration sociale des nouveaux arrivants;**
- et**
- 2) le droit est un agent de cohésion qui participe au sentiment d'appartenance à la collectivité et à la culture d'accueil.**

Pour ces deux raisons, l'éducation juridique devrait faire partie des services et des interventions spécifiques prévues pour les nouveaux arrivants (*2^e et 3^e pistes d'action proposées dans le thème 4 de l'axe 3*).

2) L'éducation juridique est nécessaire pour l'intégration sociale des nouveaux arrivants

Comme nous l'avons expliqué dans nos commentaires sur le thème 3, le droit est une composante essentielle de la société. Le droit est présent dans le quotidien des individus et dans la vie démocratique de la société dans son ensemble (lire le point 2 ii) de nos commentaires sur le thème 3 pour plus de détails).

Les nouveaux arrivants ont quitté un pays avec une culture et des règles particulières. Leurs références au droit et aux institutions politiques sont parfois totalement différentes de celles du Québec. **Pour favoriser l'intégration sociale des nouveaux arrivants, il est essentiel de les outiller pour qu'ils puissent évoluer dans la société en connaissant :**

- **les règles qui guident leur vie de tous les jours;**

et

- **les valeurs démocratiques qui régissent leur nouveau pays.**

L'école a la responsabilité d'accompagner les nouveaux arrivants pour qu'ils aient en main tous les outils nécessaires afin de bien comprendre la société dans laquelle ils vivent et ses règles. Le droit et les institutions qui s'y rattachent sont à la base du « vivre-ensemble » dans une société de droit telle que la nôtre.

Pour que l'école remplisse sa mission, il faut donc inclure l'éducation juridique dans les services et les interventions prévues pour les nouveaux arrivants.

3) L'éducation juridique participe au sentiment d'appartenance à la collectivité et à la culture d'accueil

Les lois, les règles et les institutions (tribunaux, parlement, etc.) sont en quelque sorte le ciment invisible de la société québécoise. Le droit et les institutions sont des éléments sur lesquels tous les citoyens peuvent se rejoindre (nouveaux arrivants ou non). Pour remplir son rôle d'**agent de cohésion sociale**, l'école doit faire connaître les lois et les institutions pour que chaque élève se les approprie et s'y identifie. **L'éducation juridique peut ainsi participer au développement d'un sentiment d'appartenance à la société québécoise.**

La promotion de la culture d'accueil implique la promotion des valeurs démocratiques de la société québécoise. Ces valeurs démocratiques sont intrinsèquement liées au droit. Par exemple, l'égalité, la justice, le respect des croyances et des points de vue de l'autre sont autant de principes protégés par les Chartes. L'explication de ces droits et libertés est essentielle, autant pour les nouveaux arrivants que pour les non-immigrants, afin de favoriser un « vivre-ensemble » sain et respectueux.

4) Recommandations particulières en matière d'éducation juridique pour les nouveaux arrivants

i) L'éducation juridique pour les jeunes

Les enfants qui arrivent au pays et qui doivent intégrer le système scolaire sont souvent le point de contact entre la culture de leurs parents et la culture québécoise. Pour les préparer adéquatement à leur nouvelle vie, il faut leur donner les outils nécessaires pour qu'ils comprennent l'environnement social dans lequel ils évoluent. **C'est pourquoi l'éducation juridique devrait être présente dans le programme d'intégration linguistique, scolaire et sociale.**

Les jeunes qui intègrent le système scolaire québécois rencontrent de nombreux défis, comme l'apprentissage d'une nouvelle langue. Il est donc évident que la dimension juridique du programme devrait être simplifiée. Toutefois, même si les notions juridiques sont moins approfondies que dans le programme régulier, il est essentiel que les nouveaux arrivants soient en contact avec le système de droit québécois. Ce contact est nécessaire pour qu'ils puissent s'adapter plus facilement à leur nouvelle réalité.

ii) L'éducation juridique pour les adultes

Les adultes qui arrivent au pays (tous comme les autres adultes qui poursuivent leur formation générale) ont besoin de recevoir de l'information sur le système de justice québécois, mais ils ont surtout besoin de développer des réflexes juridiques pour s'ajuster à leur nouvelle réalité.

Plusieurs sujets du quotidien devraient être abordés dans les services éducatifs pour adultes offerts aux nouveaux arrivants. Les organismes communautaires qui œuvrent auprès de cette clientèle jugent essentiel de parler de droit familial, de droit du logement, et de droit du travail, notamment.

Bref, il faut aborder les sujets de droit qui touchent leur vie de tous les jours. Ces sujets peuvent être utilisés pour développer les compétences juridiques des nouveaux arrivants en plus de leur donner de l'information technique utile.

iii) Collaboration entre les acteurs clés

Pour développer une stratégie efficace en matière d'éducation juridique pour les nouveaux arrivants, il est nécessaire de maintenir des liens étroits entre les organismes qui leur offrent des services, le milieu scolaire et le milieu juridique. Les acteurs qui interviennent directement auprès des immigrants doivent collaborer avec des experts en éducation et en vulgarisation juridique pour préciser les outils à développer.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS SUR LE THÈME 4 DE L'AXE 1

Axe – L'atteinte de plein potentiel de tous les élèves

Thème – La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

Nous avons démontré dans nos commentaires sur le thème 3 de l'axe 2 que le développement des compétences juridiques des élèves est un élément clé pour que l'école remplisse adéquatement sa mission.

Pour que les élèves puissent acquérir les compétences juridiques nécessaires à leur bon fonctionnement, encore faut-il que les enseignants soient en mesure d'aborder le droit en classe. Pour ce faire, ils doivent eux-mêmes avoir eu l'opportunité d'acquérir des connaissances juridiques. Mais au-delà de cette connaissance, il faut également qu'ils se sentent outillés et en confiance pour le faire.

L'avenue la plus porteuse pour atteindre ces objectifs serait que le droit soit inscrit dans la formation initiale des maîtres et qu'il fasse également partie du processus de formation continue des enseignants.

Nous référons le lecteur à nos commentaires sur le thème 3 de l'axe 2 pour plus de détails sur le développement des compétences juridiques et sur la formation des enseignants. (point 3, ii en particulier).

CONCLUSION

Nous espérons vous avoir convaincu que l'éducation juridique est essentielle pour former des citoyens responsables et engagés dans leur collectivité. Le droit est un outil de cohésion sociale qui doit être utilisé par l'école pour accomplir sa mission.

Plusieurs options sont possibles pour donner aux élèves les compétences juridiques nécessaires pour naviguer dans la société. Nous vous avons présenté ici quelques pistes d'action que nous croyons pertinentes. Mais nous sommes convaincus que pour que l'éducation juridique soit un succès à l'école, il faut un véritable rapprochement entre le monde juridique et le monde scolaire. Nous souhaitons maintenir des liens étroits avec le Ministère pour que notre expertise en vulgarisation juridique puisse compléter l'expertise pédagogique du monde scolaire.

L'éducation juridique à l'école est un projet réaliste qui a fait ses preuves dans les autres provinces canadiennes et dans de nombreux pays, sous différentes formes. L'éducation juridique au Québec peut se réaliser pour le mieux-être de nos jeunes et de notre société, il faut seulement se donner le pouvoir d'agir!